



DE L'AXE DÉFINITIF

DE

LA RUE DES BOUQUETIERS.

L'arrêt est signé et prononcé, la rue des Bouquetiers ne s'ouvrira décidément pas sur une largeur qui permette d'embrasser, du pont de Nemours, la façade reconstituée de St-Nizier. Cette rue restera sur l'axe de l'ancien pont du Change. C'est inconcevable, mais, hélas! cela est ainsi. M. le Préfet du Rhône, aux lumières duquel on se confiait encore, vient de sanctionner le déplorable arrêté. On ne prendra de la maison qui fait l'angle de la place d'Albon et de la rue des Bouquetiers que la largeur d'une fenêtre pour ajouter